

CLIM HS: Suite entretien, que faire?

Par dadadu45
Bonjour,
Tout d'abbord désolé si je ne poste pas pile là ou il faut, je suis nouveau.
Je suis propriétaire d'une maison dans laquelle il y a la clim/chauffage en AIR/AIR qui date de 2008 (pour l'ensemble du système, la maison des années 80) Début septembre j'ai fais intervenir une entreprise pour l'entretien du système.
Avant leur venu ça fonctionnait très bien. Donc ils ont fait l'entretien puis s'ont parti. 3 semaines plus tard je vais pour essayer le chauffage en prévision de l'hiver (entre leur départ et ce moment là je n'ai rien touché et pas rallumer) et là RIEN ne fonctionne, aucun des blocs mural ne sort du chaud. J'essai en clim : idem, aucun froid ne sort.
Je les contact à nouveau, ils sont revenus voir, et là stupeur : ils (l'entreprise qui a fait l'entretien) appellent le fabriquant du matériel en ma présence en donnant le code erreur qu'indique le matériel donc, et la conclusion est : matériel trop vieux, il faut TOUT changer / on ne fait plus de pièce de change pour ce matériel.
Sauf que donc, avant leur venue ça marchait très bien. J'ai appelé suite à cela mon assurance juridique afin d'avoir leur conseil, eux me disent que c'est à l'entreprise de prouver qu'ils ont rien abimé lors de leur entretien, et qu'ils doivent réparer, et si pas réparable prendre en charge en partie (selon vétusté) du futur nouveau matériel. L'assurance juridique me conseil donc d'envoyer un A/R en ce sens à l'entreprise qui a fait l'entretien, et de voir ensuite selon leur réponse pour la suite à donner.
Qu'en pensez vous svp? Merci
Par yapasdequoi
Bonjour, Vous payez une assistance juridique qui vous donne des conseils. Jusque là, il n'y a rien de pénalisant à les suivre.
Par dadadu45
@ yapasdequoi : Bonjour, merci de votre message. Oui j'imagine bien, mais comment va "ressentir" ma demande l'entreprise en question? La personne va se sentir "attaquée/remise en cause"?
Par yapasdequoi
C'est logique. Mais vous avez quand même de sérieux doutes sur l'origine de la panne.
Juste pour info, lors de l'entretien de la PAC, il est raisonnable de tester le fonctionnement avant que l'entreprise quitte les lieux.
Par dadadu45
@ yapasdequoi : Oui, je n'arrête pas de me dire que j'ai été bête de ne pas essayer avant qu'ils ne partent
Par yapasdequoi

Le problème posé concerne les pièces, mais aussi les recharges de gaz, certains équipements anciens utilisent des gaz

qui ne sont plus autorisés.
Vous pouvez aussi demander un 2eme avis à une autre entreprise.

Par dadadu45

@ yapasdequoi : Oui toute à l'heure j'ai contacté une autre entreprise qui va venir voir lundi. J'ai tout expliqué à la personne que j'ai eu au téléphone. Elle m'a dit que je verrai cela avec le technicien qui viendra sur place, je pense qu'à ce moment là je pourrai en savoir d'avantage.